



Impulsé par l'ARS, en étroite collaboration avec l'Education Nationale, le Département de la Dordogne met en œuvre ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

APF France-handicap est porteur du projet, représentée par Mme Lapeyre Marilyne, Directrice du Pôle Enfance /Adultes de Dordogne.

A ce jour, les partenaires signataires associés au projet sont :

- UGECAM Aquitaine
- AOL de Périgueux
- Fondation de l'Isle
- APAJH Dordogne (CMPP)
- Centre d'Ailhaud Castelet
- APEI
- Les Papillons blancs
- ARI-Le Relais
- CAMSP
- ADSEA 24 (ITEP/SESSAD)
- Fondation de Selves
- Althéa

Qui peut solliciter l'EMA ?

Les professionnels des établissements scolaires : personnel de direction, enseignant, CPE, AESH, infirmière scolaire, psychologue, ATSEM...peuvent solliciter l'EMA en s'adressant directement à la coordinatrice.

Contactez l'EMA : ema24@apf.asso.fr

Coordinatrices :

Mme GARCIA Nadège : 07 85 00 39 88

Mme RENEUVE Anaïs : 06 08 04 11 72

Mme Lapeyre Marilyne, directrice : 06 49 10 19 27

marilyne.lapeyre@apf.asso.fr



académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Dordogne

APF France handicap

ars Agence Régionale de Santé

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
un service du Département

ARI Le Relais

ADSEA 24

EMA 24
Équipe Mobile
d'Appui médico-
social pour la
scolarisation des
enfants en situation
de handicap

AOL

Centre d'Ailhaud Castelet

APAJH Dordogne

UGECAM

Apei Périgueux

Althéa

FONDATION DE L'ISLE

FONDATION DE SELVES

PAPILLONS BLANCS

L'Équipe Mobile d'Appui Médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMA) :

L'Équipe Mobile d'Appui Médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap s'inscrit dans une démarche globale d'évolution du secteur médico-social, présentée dans la circulaire du 14 Juin 2019.

Elle est composée d'établissements et/ou services médico-sociaux partenaires.

Objectifs de l'EMA :

Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant aux établissements scolaires et auprès des professionnels de la communauté éducative, les expertises et ressources existantes au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

Sécuriser le parcours des élèves et constituer un soutien mobilisable pour les professionnels qui sollicitent ce dispositif.

Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap reconnu ou non au regard notamment du déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

Missions proposées :

Conseiller et participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels liés à l'environnement scolaire au sens large, pour favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap.

Apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève présentant des besoins éducatifs particuliers, qu'il bénéficie ou non d'un AESH (Accompagnement d'élève en situation de Handicap).

Aider les différents acteurs de la « communauté éducative » à gérer une situation complexe.

Cette équipe mobile n'a pas vocation à intervenir directement auprès des élèves.

De plus, son domaine d'intervention peut consister en l'apport d'éléments d'information et d'analyse pour l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Les moyens :

L'EMA s'appuie sur les ressources à activer auprès des partenaires des ESMS qui, de par les compétences spécifiques des différents professionnels, pourront intervenir, au travers de plans d'actions proposés, auprès des multiples acteurs de la communauté éducative.

Des professionnels des équipes pluridisciplinaires, exerçant au sein des ESMS, pourront être sollicités, ainsi que des libéraux.

Ainsi, la complémentarité des partenaires permet de prendre en compte la diversité des situations de handicap, sur tout le département.

Les principaux partenaires associés :

- L'Éducation Nationale
- L'ARS
- La MDPH
- Les ESMS
- Le secteur sanitaire
- La justice
- Le Conseil Départemental : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Maternelle et Infantile (PMI), CAMSP, Club de prévention, Assistante sociale de secteur
- Les acteurs des collectivités municipales et territoriales
- Les dispositifs PCPE-PTA

Modalités de fonctionnement de l'EMA :

Un comité d'experts se réunit pour l'étude des demandes et la proposition de plans d'actions. Il est constitué de :

Mme Garcia Nadège, coordinatrice éducatrice spécialisée, SESSAD-APF France Handicap.

Mme Reneuve Anaïs, coordinatrice psychologue, SESSAD-APF France Handicap.

Mme Falandry Clémence, psychologue clinicienne, chargée de mission gestion des élèves à conduite troublée, ASH-DSDEN 24.

Mme Jourdain Pauline, coordinatrice départementale des PIAL et des enseignants référents.